

# La Réussite éducative

# La réussite éducative

## Le programme « Réussite éducative » (PRE), programme 15 et 16 du plan de cohésion sociale dit « plan Borloo »

- ☛ **s'adresse** aux enfants de 2 à 16 ans qui présentent des signes de fragilité ou ne bénéficient pas d'un environnement social favorable à leur développement harmonieux.
- ☛ **Se décline** en 2 axes : les Projets de Réussite Éducative et les Internats de Réussite Éducative IRE.
- ☛ **Témoigne** d'une nouvelle approche dans la prise en compte des enfants les plus en difficulté par une double originalité :
  - La prise en compte de l'enfant dans la globalité de son être
  - l'approche individualisée des parcours éducatifs

*Les dispositifs éducatifs d'accompagnement*

# *La réussite éducative*

☛ Les 4 champs d'action :

- l'accompagnement à la scolarité
- Le socio-éducatif
- L'aide à la parentalité
- Le médico-social

*Les dispositifs éducatifs d'accompagnement*

# La réussite éducative

➔ **Se caractérise** par l'obligation d'être porté par une structure juridique ayant une comptabilité publique :

- **GIP** : **G**roupement d'**I**ntérêt **P**ublic
- **CE** : **C**aisse des **E**coles
- **CCAS** : **C**entre **C**ommunal d'**A**ction **S**ociale
- **EPL** : **E**tablishement **P**ublic **L**ocal d'**E**nseignement

# La réussite éducative

## 👉 Le pilotage :

- **Au niveau national**: l'ACSE (Agence Nationale de Cohésion Sociale) est chargée du suivi opérationnel du PRE.
- **Au niveau régional**: le préfet de région assure l'information et la formation des acteurs locaux en lien avec la DIV (Délégation Interministérielle à la Ville)
- **Au niveau départemental**: le Préfet de département et l'inspecteur d'Académie sont chargés d'instruire les projets et émettent un avis conjoint.
- **Au niveau communal ou intercommunal**: instance décisionnelle de la structure juridique qui porte le PRE et assure l'élaboration, la mise en œuvre, la gestion et l'évaluation du projet.

*Les dispositifs éducatifs d'accompagnement*